

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 MAI 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement de la
place des coteaux du Bel
Air – Permis de
construire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 mai 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 8 juin 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 juin 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 27 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÉQUE, Monsieur FRUCHARD*

*Monsieur FRUCHARD (sauf pour le dossier 10 C 00, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2010, le compte-rendu des actes administratifs, le dossier 10 C 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Madame BÈLE à Monsieur LAMY
Monsieur RAVEL à Madame GOMMIER
Monsieur FAVREAU à Monsieur MAILLARD
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le projet de réaménagement et de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air traduit l'ambition de la Municipalité de donner un nouveau visage au quartier du Bel Air.

Le Conseil Municipal a déjà été saisi par délibérations des :

- 22 novembre 2007 pour approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. L'équipe, représentée par Madame Hélène FRICOUT-CASSIGNOL, a été désignée comme lauréate.
- 29 avril, 9 juillet, 12 novembre, 17 décembre 2009 et 11 février 2010 pour l'acquisition de commerces sur la dalle.

La complexité de ce dossier a nécessité de nombreuses études. Ainsi, les phases avant projet sommaire (APS), le 24 juillet 2008, et avant projet définitif (APD), le 29 juin 2009, ont permis de finaliser et fiabiliser le projet d'architecture et de construction et de lever les dernières réserves. Un dernier local commercial reste à acquérir sur la dalle.

En application de l'article L.2122-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire est l'autorité compétente pour déposer une demande de permis de construire s'agissant des bâtiments communaux, à condition d'y avoir été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- déposer pour le compte de la Ville, toute demande d'autorisation d'urbanisme et administrative nécessaire à la réalisation des travaux et ouvrages de l'opération d'aménagement et de construction de la place des coteaux du Bel Air,
- signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- déposer pour le compte de la Ville, toute demande d'autorisation d'urbanisme et administrative nécessaire à la réalisation des travaux et ouvrages de l'opération d'aménagement et de construction de la place des coteaux du Bel Air,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines